

Analyse/Diagnostic

Le mariage et la famille constituent la plus petite cellule sociale de l'État. Ils sont les garants de la pérennité de la société. L'expérience montre que des relations maritales ou familiales disloquées se répercutent négativement sur la société et sur l'État. Il n'est pas bon de traiter les enfants en « objets de prestige », ni de les limiter à une question financière, car ils sont bien plutôt notre enrichissement, notre présent et notre avenir. Malheureusement, l'esprit ambiant nie cette évidence. C'est précisément pour cela que l'État doit porter ses efforts vers la santé des familles.

La politique familiale nous interroge : est-ce une affaire purement privée ou une responsabilité d'État ? L'État doit-il intervenir ? Quelle priorité : les enfants ou la carrière professionnelle ? Faut-il s'aligner sur l'ancien modèle de répartition des tâches ou sur le modèle moderne ?

Position de l'UDF

Nous voulons favoriser le développement de valeurs telles que la fidélité, l'engagement, la responsabilité et les égards au sein de la société, du mariage, et de la famille. Un soutien de l'État aux familles devrait être envisagé, dans la mesure de ses possibilités financières, comme un investissement pour le futur. Le soutien de l'État aux familles qui confient leurs enfants aux bons soins d'autres personnes ne devrait cependant pas court-circuiter l'initiative privée. Les parents qui ne disposent que d'un revenu et qui élèvent eux-mêmes leurs enfants ne doivent pas être discriminés.

Solutions proposées

- Protection et encouragement au mariage et à la famille, basés sur l'engagement réciproque et sur la volonté de durer.
- Exonération ciblée d'impôts pour les familles avec enfants qui disposent d'un bas ou d'un moyen revenu.
- Contribution de solidarité de la part des couples sans enfants.
- Reconnaissance et valorisation par l'État du travail des femmes qui élèvent elles-mêmes leurs enfants.
- Introduction de l'imposition selon le principe constitutionnel de la capacité économique.
- Encouragement à la prise en charge privée des enfants en lieu et place de création systématique de garderies.
- Les parents qui élèvent eux-mêmes leurs enfants ne doivent pas être désavantagés.

Remarques

L'image de la femme sans activité professionnelle, qui éduque ses enfants chez elle, ne doit plus être présentée comme démodée et misogyne. Une vie de couple et de famille vécue selon la compréhension chrétienne ne sera crédible que si nous en faisons la démonstration. L'éducation et les soins aux enfants ne sont pas qu'une affaire de femmes; les pères sont aussi requis !